

ENQUÊTE AUPRÈS DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISES

Analyse des résultats de l'enquête réalisée auprès des dirigeants d'entreprises

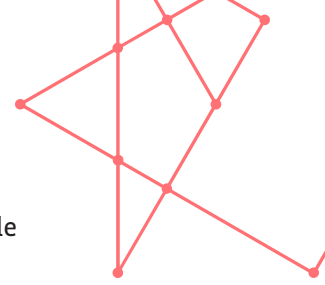
Pour connaître le plus précisément possible la façon dont les entreprises du Luxembourg vivent la crise actuelle et envisagent leur avenir, et ainsi pour mieux les aider à surmonter cette crise, la Chambre de Commerce a mené du 8 au 15 avril 2020 – soit juste avant l'allocution du Premier Ministre du 15 avril annonçant la stratégie de sortie de crise du Gouvernement – une grande enquête de terrain, avec le soutien de 5 fédérations (ACA, ABBL, CLC, Fedil et Horesca). Celle-ci montre que les entreprises sont très durement touchées, que les liquidités leur font rapidement défaut et que les aides directes actuelles ne suffisent pas pour tenir compte de la situation délicate individuelle d'une grande partie des entreprises, surtout de celles impactées par une fermeture partielle ou complète. Un prolongement et une extension des mesures d'aides s'avèrent indispensables pour limiter les effets néfastes de la crise sanitaire sur l'environnement socio-économique du pays.

Compte tenu de ces résultats qui font apparaître la profondeur des problèmes vécus par les entreprises, et sachant que l'échéance de la crise est plus qu'incertaine, laissant entrevoir une reprise très lente des activités, la Chambre de Commerce plaide pour un prolongement du soutien aux entreprises, et surtout un ajustement des aides directes, seules à même d'assurer la survie des petites et moyennes entreprises, surtout de celles émanant des secteurs du commerce et de l'Horeca.

L'enquête a recueilli près de 2.600 réponses en une semaine, ce qui montre le grand intérêt des entreprises à faire entendre leur voix durant cette crise, qui les conduit à vivre des situations absolument inédites. Le sondage était construit autour de 25 questions très concrètes dont les réponses donnent une idée de l'ampleur des défis auxquels les entreprises font face actuellement. Parmi les entreprises répondantes, près de trois-quarts sont de petites tailles (moins de 10 salariés) et les secteurs de l'Horeca et du commerce non-alimentaire sont très représentés.

Organisation de l'activité... quand il y a encore activité

Parmi les répondants, 58,5% déclarent que leur activité a été complètement arrêtée, soit en lien direct avec la décision du gouvernement d'interdire certaines activités (41,3%), soit sur initiative personnelle (17,2%) après constat de l'effritement de la demande ou de l'impossibilité d'exercer l'activité « à distance ».



Pour les entreprises où une activité a pu se maintenir (41,5% des répondants), l'un des problèmes majeurs, rencontrés par 60% d'entre-elles, est la nécessité de fonctionner à effectif réduit, voire très réduit. L'absence pour raison familiale (liée à la fermeture des écoles) arrive en tête des raisons de cet absentéisme inhabituel. Plus de la moitié de ces entreprises se sont retrouvées à tourner, partiellement ou totalement, avec un effectif réduit de plus de 40%.

Recours au télétravail : très variable selon les secteurs

Un peu moins d'un quart des entreprises répondantes ayant continué leur activité ont réussi à faire travailler 100% de leur effectif à distance. Sans surprise, ce sont surtout les entreprises issues des secteurs de la finance, des assurances et de l'information et de la communication qui ont pu le mieux s'organiser pour permettre à leurs employés de faire du télétravail. Plus de 60% des répondants de ces secteurs déclarent que plus de 80% de leurs salariés travaillent à distance.

Dans un peu plus d'un quart des cas, la part de télétravailleurs est au contraire très faible (0 à 10%). Ceci est particulièrement le cas dans le secteur du commerce non-alimentaire : 46% des répondants de ce secteur déclarent que moins de 10% de leurs salariés peuvent travailler à distance.

Impacts considérables sur les liquidités des entreprises

Si 27,3% des répondants dont l'activité s'est poursuivie au moins partiellement déclarent une perte de chiffre d'affaires comprise entre 0 et 20%, ils sont plus de 40% à déplorer une perte d'au moins la moitié de leur chiffre d'affaires. Dans la majeure partie des cas (54,7%) les pertes de revenus sont liées à des reports de projets ou commandes, mais il s'agit d'une perte sèche dans 35,1% des cas. Cette situation a un impact important sur les liquidités, 27% des répondants déclarant être à court de réserves depuis le 15 avril. 72% des répondants du secteur de l'Horeca déclarent qu'ils n'auront plus de réserves à partir du 1er mai. Sur l'ensemble des entreprises ayant accepté de répondre à la question « A combien estimez-vous votre besoin mensuel en liquidités pendant cette crise ? », tous secteurs confondus, celles-ci ont un besoin médian mensuel de 18.000 EUR. Il faut noter que 5% des répondants ont un besoin mensuel de plus de 350.000 EUR.

Le recours au chômage partiel est la mesure la plus utilisée par les entreprises répondantes à l'égard de leur personnel. Au moment de l'enquête (du 8 au 15 avril), les licenciements pour raison économique sont encore relativement exceptionnels. Plus de 50% des répondants comptent solliciter le chômage partiel, les aides non remboursables, les annulations d'avances ou le report des paiements d'impôts et les mesures au niveau des paiements des cotisations sociales.

Très grande incertitude concernant l'avenir

Dans ce contexte, les entreprises se sentent moyennement informées sur les aides auxquelles elles peuvent prétendre. Leurs sources principales d'information sont la Chambre de Commerce (site web, helpline, House of Entrepreneurship), la presse et les communications du Gouvernement.

Pour la plupart des répondants, les mesures prises jusqu'ici par le Gouvernement, ne suffiront pas à les aider à surmonter la crise. L'incertitude sur l'avenir règne majoritairement, les secteurs les plus inquiets étant l'Horeca, la construction, l'information et la communication, et le commerce non-alimentaire.

Concernant la capacité à redémarrer rapidement leur activité en cas de fin de



confinement, un peu plus de 30% des répondants affirment qu'il leur faudra plus de 10 jours. Ces entreprises exercent principalement dans les secteurs commerce non-alimentaire et Horeca, ces secteurs pour lesquels une décision quant à une possible réouverture ne sera envisagée que le 11 mai, au plus tôt. Or ce sont précisément ces secteurs qui présentent les plus grandes difficultés en termes de liquidité. Rappelons que 6 entreprises sur 10 du secteur du commerce non-alimentaire et 7 sur 10 de l'Horeca seront en manque de liquidités dès le 1er mai.

Point positif : près des 2/3 des répondants disent avoir préparé un plan de reprise de l'activité.

Un prolongement et une extension des mesures d'aides directes pour assurer la survie des entreprises

Suite à l'annonce des premières mesures de sortie de crise du Gouvernement, la Chambre de Commerce tient à souligner que la majorité des entreprises ayant participé à son enquête ne sont pas concernées par le déconfinement dans les 3 prochaines semaines. Si le premier paquet de mesures présenté par le Gouvernement a permis de soutenir les entreprises au cours du mois d'avril, beaucoup d'entre elles doivent donc l'être également au cours des semaines et mois à venir, en fonction de la durée et de l'impact de la crise socio-économique. Les mesures récemment annoncées, comme une aide directe de 5.000 euros pour les entreprises jusque 9 salariés, une aide directe de 12.500 euros pour les entreprises de 10 à 20 salariés ou encore une aide directe de 2.500 euros pour les indépendants, sont des bouffées d'air bienvenues pour les entreprises.

A noter que la loi du 18 avril 2020 concernant les garanties étatiques a été votée après la clôture de la présente enquête et ne sortira ses effets que plus tard. Au vu des résultats de l'enquête, les secteurs de l'HORECA et du commerce non-alimentaire sont particulièrement touchés et fragilisés.

La Chambre de Commerce plaide pour un arsenal additionnel de mesures à mettre en œuvre à court terme, basé sur le prolongement des aides actuelles pour les entreprises qui ne sont pas autorisées à ouvrir et celles dont l'activité reste très impactée du fait de la crise sanitaire. Des mesures sectorielles fortes sont donc nécessaires, pour tenir compte des besoins spécifiques des entreprises en fonction de la durée et de l'impact de la baisse de l'activité.

Les mesures générales relatives au chômage partiel doivent être prolongées au cours des prochains mois. La Chambre de Commerce plaide par ailleurs pour un recadrage du régime d'aides en faveur des entreprises en difficulté financière temporaire (loi du 3 avril 2020), afin d'allouer des moyens plus importants aux subventions directes plutôt qu'aux aides remboursables, alors que l'enquête a montré que ce dernier instrument n'est utilisé que de manière limitée par les entreprises.

La Chambre de Commerce présentera prochainement une liste plus exhaustive des mesures de soutien supplémentaires qu'elle propose pour tenir compte de la situation difficile qui se prolonge pour une grande partie des entreprises du pays.

Pour permettre aux entreprises de faire face à la baisse de l'activité économique et pour les aider à surmonter la crise et à mettre en œuvre leur stratégie de relance, la House of Entrepreneurship de la Chambre de Commerce vient de lancer le projet « #ReAct » (tél. : 42 39 39 – 850, e-mail support(at)houseofentrepreneurship.lu). Par ailleurs, la Chambre de Commerce a lancé dès le début de la crise la *Business Helpline Covid-19* pour aider les entreprises en leur fournissant une information en temps réel, et en répondant

We are the Voice of Luxembourg's Industry

à leurs questions touchant la gestion de crise, telles que le chômage partiel et les aides étatiques et publiques mises en place par les autorités et la Chambre de Commerce (tél. : 42 39 39 - 445, e-mail [covid19\(at\)houseofentrepreneurship.lu](mailto:covid19@houseofentrepreneurship.lu) , www.cc.lu/covid19).

